

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 23 avril 2019 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-04-23-4964 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 23 avril 2019 à 18 h 35.

Adopté

Séance extraordinaire du mardi 23 avril 2019, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Autorisation – Demande de crédit de taxes foncières pour l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 230 447;
- D) Autorisation – Autorisation de signature de contrat relatif à l'échange de parcelles de lots sur la rue du Docteur-Lefebvre avec Gestion Imseel Inc;
- E) Autorisation – Autorisation pour une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le recyclage agricole des biosolides générés par la station d'épuration;
- F) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-04-23-4965 **Il est proposé par monsieur Denis ST-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 23 avril 2019 tel que présenté.

Adopté

Le maire suspend la séance à 19h13.

La séance est rouverte à 20h09.

Demande de crédit de taxes foncières pour l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 230 447

Considérant que monsieur Jonathan Van Horne a présenté une demande d'aide financière suivant l'implantation de son entreprise de réparation de carrosserie sur le territoire de Huntingdon;

Considérant que suivant l'achat de l'ancien garage de H. Welburn & Fils, un investissement d'environ 230 000 \$ a été réalisé dans des travaux de rénovation et de décontamination;

Considérant que ce nouveau commerce a permis de créer 4 emplois permanents à temps plein et que la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment commercial a généré une augmentation de la valeur de l'immeuble de 71 200 \$.

19-04-23-4966

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accorde, en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les Compétences municipales, une aide financière à l'entreprise 9327-9792 Québec inc à titre de propriétaire et/ou occupant de l'immeuble situé au 47, rue Châteauguay. Cette aide financière est établie de la façon suivante :

1re année : Montant équivalent à 100 % de la taxe foncière de l'année 2017, soit une somme de 2 894.08 \$.

2e année : Montant équivalent à 80 % de la taxe foncière de l'année 2018, soit une somme de 2 315.26 \$, considérant la création d'emplois.

Que la dépense de 5 209.34 \$ imputable au poste budgétaire 02- 621-10-996 soit financée à même le surplus accumulé.

Adopté

Autorisation de signature de contrat relatif à l'échange de parcelles de lots sur la rue du Docteur-Lefebvre avec Gestion Imseel Inc

Considérant que la municipalité a procédé à la construction de la rue du Docteur-Lefebvre selon le plan proposé par l'ingénieur Marc Hanfield de la firme Shellex inc;

Considérant que dans le cadre de la construction de la rue, des travaux d'arpentage ont été réalisés afin que le cadastre concorde avec les représentations graphiques des lots (la forme des lots, leurs mesures et leurs superficies);

Considérant qu'à cet effet, une description technique a été préparée par Jean-Claude Fontaine, arpenteur-géomètre, en date du 11 mars 2019, sous le numéro 19 133 de ses minutes;

Considérant que pour officialiser le plan, un échange de parties de lots est requis entre la Ville de Huntingdon et la compagnie Gestion Imseel Inc. représentée par son président, monsieur Marc-René Morin;

Considérant que les parties de lots qui seront cédées par la Ville ne font plus partie de la rue du Docteur-Lefebvre et n'ont d'ailleurs jamais été utilisées comme voies de circulation;

19-04-23-4967

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise la vente de parties de lots entre la Ville de Huntingdon et Gestion Imseel Inc, représentée par son président monsieur Marc-René Morin; des immeubles connus et désignés comme étant les lots suivants :

Parties de lots de Gestion ImSeel inc. à la Ville de Huntingdon sans contrepartie financière :

- Lot 3 229 354 Partie : contenant en superficie 6,9 mètres carrés.
- Lot 3 229 350 Partie : contenant en superficie 14,2 mètres carrés.
- Lot 3 229 345 Partie : contenant en superficie 1,3 mètre carré.
- Lot 3 229 347 Partie : contenant en superficie 19,8 mètres carrés.

Parties de la Ville à Gestion ImSeel inc. au prix établi au rôle d'évaluation municipale soit 100 \$:

- Lot 6 016 620 (S-1) Partie; contenant en superficie 501,1 mètres carrés.
- Lot 6 016 620 (S-2) Partie : contenant en superficie 8,0 mètres carrés.
- Lot 6 016 620 (S-3) Partie : contenant en superficie 8,0 mètres carrés.

Que cette vente de parcelles soit faite sans aucune garantie de titre ou autre et que les acheteurs consentent à prendre les immeubles dans l'état où ils se trouvent.

Que les frais de notaire, d'enregistrement, d'arpenteur et tout autre frais afférent à cette transaction sont sous la responsabilité financière de la compagnie Gestion Imseel Inc.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte notarié.

Adopté

Autorisation pour une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le recyclage agricole des biosolides générés par la station d'épuration

Considérant que dans le cadre des travaux de valorisation des boues municipales de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité, il a été établi que les biosolides destinés à un usage agricole requièrent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

Considérant que le conseil municipal a, par sa résolution 19-02-04-4897, mandaté la compagnie Solinov inc pour la préparation de la demande d'autorisation ;

19-04-23-4968

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la directrice générale, madame Johanne Hébert, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Huntingdon tout document relatif à une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ou auprès de tout autre organisme concerné, pour le recyclage agricole, ou pour tout autre moyen de disposition, des biosolides générés par sa station d'épuration des eaux usées.

Que SOLINOV inc est autorisée à présenter, en tant que mandataire, des demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ou de tout autre organisme concerné, au nom de la ville de Huntingdon, pour le recyclage agricole, ou pour tout autre moyen de disposition, des biosolides générés par sa station d'épuration des eaux usées.

Que SOLINOV inc est autorisée à présenter au nom de la Ville de Huntingdon, toute demande ultérieure de modification d'une autorisation pour le recyclage agricole ou toute autre forme de disposition de ses biosolides, dont la ville est détentrice, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-04-23-4969

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 40.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière